



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 16 JUIN 2022

Délibération affichée

Le

Effectif du Conseil : 33

Présents : 15

Absents et Excusé(es) : 14

Procurations : 04

N° d'ordre : 23/2022

Domaine d'intervention : 7.5/ Subventions

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi seize du mois de juin, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du neuf juin, s'est réuni dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le neuf Juin 2022.

**PRESENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - M. RUART Alex, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GENDREY Roland, 7<sup>ème</sup> Adjoint - Mme OTTO Julie, 8<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme LESTIN Léna (\*) ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddy ; Mme RENE-GABRIEL Murielle (\*) - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. ISSA Jean-François (\*) ; - M. REJON Philippe ; -Conseillers Municipaux.

(\*) arrivée à la lecture du rapport n°02

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme PETRO Sonia, 2<sup>ème</sup> Adjoint (procurations données à M. ATALLAH André) ; Mme RODES Brigitte, 4<sup>ème</sup> Adjoint (procurations données à M. MIRRE Jocelyn) ; Mme LYSIMAQUE Maguy (procurations données à Mme LINON Gladys), - Mme JEREMIE Marie-Louise (procurations données à Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddy) - Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Mme PAISLEY Yanetti, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. TABAR Patrice ; M. PERAIN Franck ; Mme LINON Gladys ; Mme LACROIX Jénia ; - M. GEOFFROY Luidgi ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE- SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia ; Conseillers Municipaux.

Les 15 conseillers municipaux présents formant le quorum du tiers des membres présents, lesquels sont au nombre de 33, conformément à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, il a été procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION AUTORISANT L'AFFECTATION DU FONDS  
D'AIDE AUX COMMUNES (FAC) 2021**



## EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la Commission Permanente du 19 mai 2021, le Conseil Départemental a procédé à la répartition des crédits au titre du Fonds d'Aide aux Communes 2021. A ce titre, une subvention de 180 000.00 € a été allouée à la Ville de Basse-Terre.

Elle sera affectée conformément au tableau des dépenses ci-après :

| <u>DEPENSES</u>                                       | <u>MONTANT HT €</u> |
|-------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Travaux des bâtiments communaux :</b>              | <b>81 216.01</b>    |
| -Commande à distance volet roulant du parking Horizon | 49 501.55           |
| -Sanitaires du cimetière                              | 31 714.46           |
| <b>Acquisition de matériels et équipements :</b>      | <b>106 554.70</b>   |
| -Copieurs                                             | 15 492.17           |
| -Logiciel urbanisme GNAU (dématérialisation)          | 16 901.24           |
| -Véhicules                                            | 74 161.29           |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>187 770.71</b>   |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

### DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

Vu le courrier de notification du Conseil départemental du 13 Mai 2022

APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT 19 VOIX POUR, DONT 04 PROCURATIONS

(Mme PETRO Sonia, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise, Conseiller Municipaux)

**ARTICLE 1 : D'AUTORISER** à affecter le Fonds d'Aide aux Communes 2021 tel que présenté à l'exposé des motifs visé ci-dessus et conformément au tableau des dépenses ci-après :

| <u>DEPENSES</u>                                       | <u>MONTANT HT €</u> |
|-------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Travaux des bâtiments communaux :</b>              | <b>81 216.01</b>    |
| -Commande à distance volet roulant du parking Horizon | 49 501.55           |
| -Sanitaires du cimetière                              | 31 714.46           |
| <b>Acquisition de matériels et équipements :</b>      | <b>106 554.70</b>   |
| -Copieurs                                             | 15 492.17           |
| -Logiciel urbanisme GNAU (dématérialisation)          | 16 901.24           |
| -Véhicules                                            | 74 161.29           |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>187 770.71</b>   |

**ARTICLE 2 : DE DONNER** tous pouvoirs au Maire pour mener ce projet à son terme.

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **27 JUIN 2022**

L'affichage *et/ou* la publication le **27 JUIN 2022**

*Et/ou* la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire

André ATALLAH



Basse-Terre, le

**23 JUIN 2022**

Le Maire

André ATALLAH

